

de chercher une solution équivalente. *A priori*, le principat civil des Papes n'est pas l'unique, l'absolue garantie. D'une façon abstraite, on en peut imaginer d'autres, pourvu toutefois qu'elles satisfassent aux données et aux nécessités énoncées, et qu'elles puissent assurer les avantages que le principat civil offrait.

C'est ce que l'*Osservatore romano* a conclu des polémiques engagées dans la presse à la suite du discours de Mgr Rossi :

“ Le 22 octobre 1912, dit-il, Son Excellence M. le duc de Norfolk accompagnait un important groupe de pèlerins appartenant à l'*Union Catholique de la Grande-Bretagne*, que Son Eminence le cardinal-archevêque de Westminster et d'autres évêques du Royaume-Uni conduisaient aux pieds du Saint-Père. Au moment où Son Eminence le cardinal Bourne prit la parole, elle ne manqua pas de protester encore au nom de l'*Union*, contre “ la privation de l'indépendance nécessaire à sa mission (celle du Saint-Père) dans l'univers entier ”, et d'affirmer de nouveau aussi “ l'intérêt supérieur de voir le Pape dans une condition telle qu'elle lui permette l'exercice de son autorité sans aucun lien ni aucun empêchement.

“ Et, puisque certaine feuille libérale croyait pouvoir relever à cette occasion que nous avons adopté une nouvelle formule sur la nécessité de l'indépendance et en répétant l'invitation que nous avons déjà formulée auparavant d'ouvrir une discussion, à laquelle nous n'aurions pas refusé de participer, sur la possibilité de trouver d'autres garanties de la liberté et de l'indépendance du Saint-Siège — garanties qu'on aurait éventuellement pu substituer à celle que la Providence lui a accordée durant mille ans... ”

“ A la *Semaine sociale* de Milan, il n'a pas été question de résoudre des problèmes, mais de les étudier; de prendre des délibérations, mais d'éclaircir des questions laissées à la com-